

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
VALLÉE DU GAPEAU**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département du VAR

extrait du registre des délibération du conseil
communautaire de la Vallée du Gapeau

Séance du 7 juin 2023

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part au vote
31	31	25

L'an deux mille vingt-trois, le sept juin à 9h30, le conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi.

Date de convocation : le 1^{er} juin 2023**Objet de la délibération : CESSIION DE VÉHICULE.****n°23-06-07/05****Conseillers à voix délibérative ayant pris part au vote :**

M. GARRON	Président – Maire de Solliès-Pont
M. PALMIERI	1 ^{er} Vice-Président – Maire de La Farlède
M. AYCARD	2 ^e Vice-Président – Maire de Belgentier
M. GERARDIN	4 ^e Vice-Président – Maire de Solliès-Ville
Mme XICLUNA	Conseillère communautaire – commune de Belgentier
M. VITRANT	Conseillère communautaire – commune de Belgentier
M. MATTEODO	Conseiller communautaire – commune de Solliès-Toucas
Mme DRELON	Conseillère communautaire – commune de Solliès-Toucas
M. CALONGE	Conseiller communautaire – commune de Solliès-Toucas
M. JAULT	Conseiller communautaire – commune de Solliès-Toucas
Mme RAVINAL	Conseillère communautaire – commune de Solliès-Pont
Mme SMADJA	Conseillère communautaire – commune de Solliès-Pont
Mme FOUCOU	Conseiller communautaire – commune de Solliès-Pont
M. LAURERI	Conseillère communautaire – commune de Solliès-Pont
M. COIQUAULT	Conseiller communautaire – commune de Solliès-Pont
Mme DELGADO	Conseillère communautaire – commune de Solliès-Pont
Mme BELTRA	Conseillère communautaire – commune de Solliès-Pont
Mme VINCENTS	Conseillère communautaire – commune de Solliès-Pont
M. HENRY	Conseiller communautaire – commune de La Farlède
M. BERTI	Conseiller communautaire – commune de La Farlède
Mme EXCOFFON-JOLLY	Conseillère communautaire – commune de La Farlède
M. GENSOLLEN	Conseiller communautaire – commune de La Farlède
Mme CORPORANDY-VIALON	Conseillère communautaire – commune de La Farlède
Mme FOUASSE	Conseillère communautaire – commune de Solliès-Ville
M. CASTEL	Conseiller communautaire – commune de Solliès-Ville

Conseillers ayant donné procuration :

M. FABRE à M. JAULT
Mme MARTINEZ à M. MATTEODO
M. BOUBEKER à Mme RAVINAL
Mme MANGOT à M. GENSOLLEN
M. DUPONT à M. GARRON

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire élit M. Mattéodo secrétaire de séance.

Le Président expose qu'il y a lieu de réformer des véhicules inutilisés de la flotte communautaire ou arrivés en fin de vie. Il propose de les céder à titre onéreux via une mise aux enchères en ligne le cas échéant.

En effet, ces véhicules peuvent présenter un intérêt pour usage ou pour leurs pièces détachées. Cette opération permettra à la Communauté de Communes de récupérer le produit de la vente.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles, L. 2122-21, L. 2241-1 et L 5211-2,

AR Prefecture

083-248300410-20230607-2023_06_07_05-DE
Reçu le 09/06/2023

Dr André Garron - président ccvg - publié le 09-06-2023

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

CONSIDÉRANT que les véhicules automobiles d'usage courant ne sont pas soumis à procédure de déclassement et que le conseil communautaire est compétent concernant la gestion des biens de la Communauté de Communes,

CONSIDÉRANT que les véhicules considérés ne présentent pas d'intérêt historique,

DÉLIBÈRE ET DÉCIDE :

pour : 30

contre : 0

abstention(s) : 0

- **DE CÉDER** à titre onéreux un véhicule mini-benne à ordures ménagères immatriculé 516BNW83 ainsi qu'un chariot élévateur JCB n° chasis 2343476 Ecomax T4j, éventuellement via une mise aux enchères en ligne.

- **D'AUTORISER** le Président à signer tous documents relatifs à la cession de véhicules appartenant à la Communauté de Communes ne présentant pas d'intérêt historique,

- **DIT QUE** les écritures comptables concernant la sortie de ce bien apparaîtront au budget de la Communauté de Communes,

- **DIT QUE** le véhicule cédé sera inscrit au bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire qui sera annexé au compte administratif de l'exercice auquel il se rapporte.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
pour copie conforme,

Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture du Var le et de sa publication le



Docteur André GARRON

Président CCVG

Maire de Solliès-Pont

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission, de sa publication ou notification. Il peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyen » accessible sur le site internet www.telerecours.fr.